

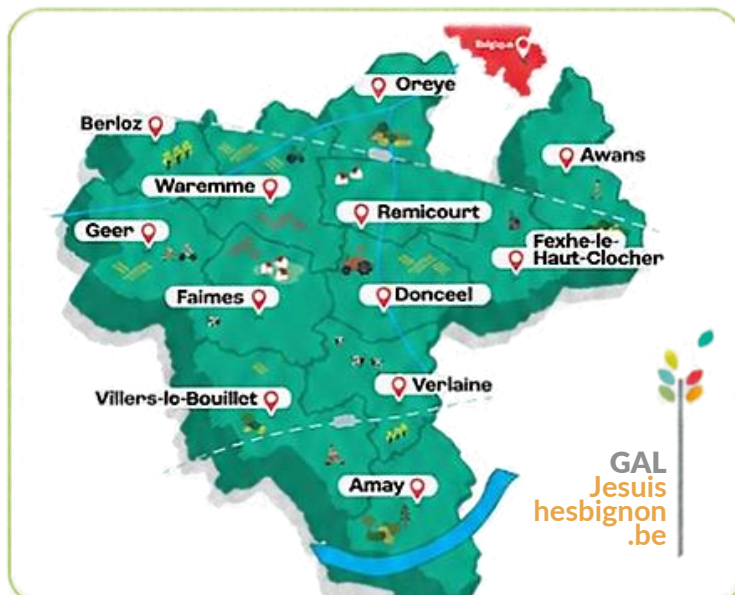
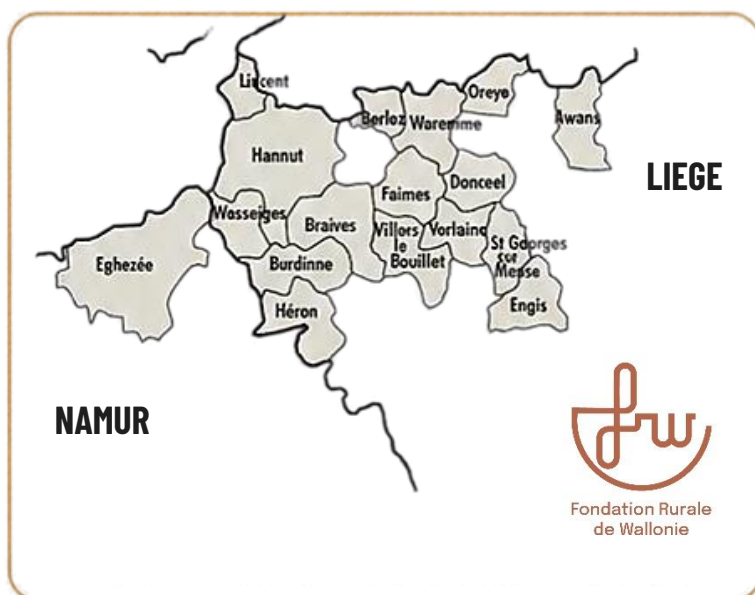
Des ressources pour construire votre propre Charte du bien vivre ensemble

Face aux demandes croissantes de communes hesbignonnes souhaitant élaborer une Charte du bien vivre ensemble, l'équipe Hesbaye Liégeoise de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), le GAL Jesuishesbignon et le Collège des Producteurs ont mutualisé leurs expertises pour concevoir, en 2026, une série de fiches thématiques.

Cette collaboration est née d'un constat simple : bien que chaque commune souhaite développer une charte à son image, en fonction de ses spécificités et de ses priorités, les messages qu'elles véhiculent sont souvent très proches d'un territoire à l'autre. Il est donc apparu pertinent de capitaliser les expériences déjà menées et les outils existants, plutôt que de repartir systématiquement de zéro.

Chaque fiche aborde donc un thème fréquemment rencontré en milieu rural et propose différents niveaux de formulation, permettant d'adapter facilement les contenus selon les besoins : communication courte ou détaillée, ton pédagogique ou plus impactant, support papier ou numérique, etc.

Ces fiches ont vocation à être appropriées et adaptées à la réalité de chaque territoire. Leur utilisation s'inscrit idéalement dans une démarche participative associant citoyens, associations, agriculteurs, élus et autres acteurs locaux, favorisant ainsi l'adhésion et l'appropriation de la future charte. Pour vous inspirer, consultez l'exemple de la Charte de bien vivre ensemble de Wasseiges, bientôt disponible dans cette boîte à outils, ou contactez-nous pour échanger sur votre projet.



Besoin d'un coup de pouce ? Selon leur territoire d'intervention, la FRW, le GAL Jesuishesbignon et le Collège des Producteurs peuvent vous accompagner.

COORDONNEES

GAL Jesuishesbignon.be

Site Internet : <https://jesuishesbignon.be/>

Territoire : le Groupe d'Action Locale (GAL) Jesuishesbignon est le fruit d'un partenariat public/privé entre 12 communes de Hesbaye liégeoise.

Mail : info@jesuishesbignon.be

Tél : 0497/ 50 44 90

Fondation Rurale de Wallonie

Site Internet : <https://www.frw.be/>

Territoire : les agents de développement de la FRW accompagnent 17 communes en Hesbaye liégeoise. Et accompagnement de près de 130 communes à l'échelle wallonne.

Mail : hesbaye.liegeoise@frw.be

Tél : 019/ 58 93 20

Collège des producteurs

Site internet:

<https://collegedesproducteurs.be/>

Territoire : une équipe au service de toutes les communes de Wallonie.

Mail : info.socopro@collegedesproducteurs.be

Tél : 081/ 24 04 30



**COLLÈGE des
PRODUCTEURS**

CHARTRE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE

Animaux

Intitulé de la thématique	Animaux : une cohabitation respectueuse
Enjeu / Objectif	- Sécurité : éviter les accidents et les situations dangereuses. - Propreté : garder les rues et les espaces publics propres. - Tranquillité : limiter les nuisances sonores et les gênes. - Bien-être animal : garantir des animaux encadrés et respectés. - Cohabitation : permettre à tous de partager l'espace sereinement.
Calendrier	- Printemps – Été : promenades plus fréquentes, utilisation des espaces publics partagés, événements extérieurs. - Périodes de fêtes et manifestations : forte affluence, nécessité d'encadrer la présence des animaux. - Vacances scolaires : augmentation de la fréquentation des espaces publics et des aires de jeux. - Toute l'année : rappel des bonnes pratiques en matière de surveillance et de propreté.
Message court (1 phrase)	Avoir un animal, c'est aussi penser aux autres.
Message long (3–4 lignes)	Pour bien vivre ensemble, chacun veille à garder son animal sous contrôle et à respecter les lieux et les personnes qui l'entourent. En promenade, sur la voie publique ou lors d'événements, quelques gestes simples permettent d'éviter les nuisances et de préserver un cadre de vie agréable pour tous. La responsabilité de chacun contribue à une cohabitation harmonieuse.
Exemples concrets / Bonnes pratiques	- Tenir son animal sous contrôle constant et ne jamais le laisser seul sur propriété privée, sur la voie publique ou encore dans les lieux accessibles au public, où sa présence est interdite - Ramasser systématiquement les déjections et veiller à ne pas salir les espaces publics - Limiter les aboiements et surveiller son animal pour éviter toute nuisance sonore ou comportement gênant - Assurer à son animal des soins, une identification et une surveillance adaptés pour éviter la divagation - Respecter les autres usagers en adaptant la présence et les déplacements de son animal aux lieux partagés
Sources d'inspiration / Références	- Règlement communal de police – Zone de police Hesbaye (dispositions relatives aux animaux et aux chiens). - Décret relatif à la délinquance environnementale (Région wallonne).

	- Législation wallonne sur la protection et le bien-être des animaux.
Et la Commune dans tout ça ?	- Mise à disposition de sachets pour les déjections - Information et sensibilisation des citoyens aux règles et bonnes pratiques. - Mise en place et entretien de poubelles et d'espaces publics adaptés. - Rappels réguliers via les supports communaux (site web, réseaux sociaux, affichage). - Collaboration avec la zone de police pour garantir la sécurité et le respect des règles.
Visuels à disposition ?	Pictos « chiens en laisse » et « interdiction aux chiens »

CHARTRE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE

Au rythme des saisons

Intitulé de la thématique	Au rythme des saisons : le calendrier de nos campagnes
Enjeu / Objectif	- Expliquer que le travail agricole suit le cycle des saisons et dépend fortement de la météo. - Faire comprendre que les horaires varient car l'agriculteur doit agir au bon moment, quand la nature le permet. - Montrer que cette adaptation garantit la production alimentaire et l'entretien des paysages.
Calendrier	- Printemps : Période de semis et de traitements nécessitant des conditions météo calmes tôt le matin ou tard le soir. - Été : Pic d'activité intense pour les foins et les moissons, imposant souvent un travail nocturne pour récolter le grain sec. - Automne : Chantiers de récolte (maïs, betteraves) tributaires de fenêtres météo courtes avant les pluies. - Hiver : Activité concentrée dans les étables avec des soins quotidiens aux animaux et de nombreuses naissances.
Message court (1 phrase)	La terre n'a pas de montre : la nature dicte nos horaires et le rythme de nos campagnes
Message long (3–4 lignes)	L'activité agricole est par essence cyclique et météo-dépendante. Elle alterne entre des moments de calme et des périodes de « rush » où chaque minute compte pour sauver une récolte ou soigner un animal. Vivre à la campagne, c'est accepter ce tempo particulier où l'intensité du travail suit le soleil et les saisons plutôt que les horaires de bureau.
Exemples concrets / Bonnes pratiques	- Communiquer sur ce qui se passe durant la saison dans les campagnes - Favoriser les échanges entre agriculteurs et non agriculteurs pour qu'ils se comprennent mieux
Sources d'inspiration / Références	Calendrier Agricole pour la Wallonie (Collège des producteurs).
Et la Commune dans tout ça ?	- Publier chaque trimestre dans le bulletin communal un article intitulé : « Ce mois-ci dans nos fermes », pour annoncer les travaux à venir (ex: taille des haies en hiver, semis en avril). - Organisation de rencontres agriculteurs-riverains
Visuels à disposition ?	/

CHARTRE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE

Bruit

Intitulé de la thématique	Bruit
Enjeu / Objectif	- Limiter les nuisances identifiées dans les espaces communs (bruits répétitifs, horaires sensibles, activités sonores). - Clarifier les comportements attendus pour réduire les malentendus entre voisins. - Éviter l'escalade des conflits en donnant un cadre partagé sur la gestion du bruit. - Encadrer les moments potentiellement bruyants (travaux, fêtes, déplacements, usage d'équipements). - Garantir des conditions favorables au repos, au travail ou à la concentration des habitants.
Calendrier	- Printemps – Été : périodes propices aux travaux extérieurs, aux tondeuses et aux activités de plein air. - Vacances scolaires : augmentation des rassemblements, jeux d'enfants et événements festifs. - Fêtes de village / événements communaux : moments de convivialité à encadrer et communiquer à l'avance. - Fin d'année : rappel concernant les pétards et feux d'artifice.
Message court (1 phrase)	Un village vivant, c'est aussi un village attentif au bruit.
Message long (3–4 lignes)	Pour bien vivre ensemble, limitons les nuisances sonores, surtout le soir et tôt le matin. Les travaux et équipements bruyants (tondeuses, perceuses, musique) se font aux horaires autorisés et avec modération. Prévenons nos voisins en cas d'événements et réduisons le volume en extérieur.
Exemples concrets / Bonnes pratiques	- Planifier les travaux bruyants (tondeuse, bricolage...) aux heures autorisées et prévenir les voisins en cas d'activité exceptionnelle. - Modérer le volume de la musique, dedans comme dehors, surtout en soirée. - Lors des fêtes ou réunions familiales, informer le voisinage et veiller à limiter les nuisances nocturnes. - Encourager les jeunes et les enfants à respecter les zones calmes à proximité des habitations. - Pour les animaux, veiller à éviter les aboiements prolongés ou répétés.
Sources d'inspiration / Références	- Règlement communal de police des communes - règlement nuisances sonores, police administrative - bruit.

	- Service public de Wallonie – Environnement – Nuisances sonores (valeurs limites), seuils bruit
Et la Commune dans tout ça ?	- Mise à disposition d'un sonomètre pour les événements - Proposer un modèle de petit mot / affiche "Je fais des travaux, merci pour votre compréhension" à imprimer. - Sensibilisation à la plantation de haies pouvant servir de barrière sonore naturelle, - Une checklist "événement respectueux du voisinage",
Visuels à disposition ?	/

CHARTRE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE

Chasse

Intitulé de la thématique	La chasse : une pratique encadrée dans le respect de tous
Enjeu / Objectif	- Réduire les zones d'incertitude : éviter que les habitants et promeneurs ne découvrent des actions de chasse « par surprise ». - Harmoniser la cohabitation des usages : aider à éviter les conflits entre chasse, loisirs nature, agriculture ou circulation locale. - Préserver le climat social : soutenir la compréhension mutuelle entre chasseurs et non-chasseurs par une information neutre et factuelle. - Maintenir un sentiment de sécurité : rassurer les usagers du territoire en communiquant sur les mesures, zones et périodes sensibles.
Calendrier	- Périodes de chasse : vigilance accrue en fonction des saisons et des jours autorisés. - Automne – hiver : fréquentation simultanée des espaces naturels par les chasseurs et les promeneurs. - Toute l'année : information et rappel des règles de cohabitation et de sécurité.
Message court (1 phrase)	Chasse et promenades : prévenir pour mieux vivre ensemble
Message long (3–4 lignes)	La nature est un espace partagé entre de nombreux usagers. La chasse, lorsqu'elle est pratiquée dans le respect des règles, contribue à l'équilibre de la faune. Une information claire, des comportements responsables et le respect mutuel permettent de garantir la sécurité de tous et une cohabitation apaisée sur le territoire communal.
Exemples concrets / Bonnes pratiques	Pour les chasseurs - Respecter strictement les périodes, jours et zones autorisés pour la chasse. - Assurer une signalisation claire, visible et correctement positionnée lors des battues. - Veiller en permanence à la sécurité des personnes, des habitations et des chemins publics. - Faire preuve de courtoisie et de dialogue avec les promeneurs, riverains et agriculteurs. Pour les autres usagers (citoyens, promeneurs, riverains) - Respecter la signalisation en place (battues, zones temporairement fermées, itinéraires déviés). - Adapter ses déplacements en fonction des informations de chasse (panneaux, communication communale).

	- Éviter tout comportement agressif ou conflictuel et privilégier l'échange en cas de rencontre.
Sources d'inspiration / Références	- Règlement général de police – Zone de police Meuse-Hesbaye (dispositions relatives aux incivilités, à la tranquillité, à la propreté et à la sécurité publiques)
Et la Commune dans tout ça ?	- Information des citoyens sur les périodes de chasse et les règles en vigueur. - Soutien au dialogue entre chasseurs, riverains et autres usagers du territoire. - Coordination avec les services compétents et la zone de police en matière de sécurité. - Relais des informations utiles via les canaux communaux.
Visuels à disposition ?	•

CHARTRE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE

Chemins agricoles

Intitulé de la thématique	Les chemins agricoles réservés - équilibre entre usagers
Enjeu / Objectif	• Sécurité : éviter accidents entre usagers aux usages et vitesses différents. • Outil agricole : garantir l'accès et le bon usage pour le travail des agriculteurs. • Préservation des chemins : empêcher ornières et accotements dégradés. • Cohabitation : permettre un partage apaisé et respectueux des voies.
Calendrier	• Mars – juin : reprise des travaux agricoles, passages fréquents d'engins. • Juillet – août : moissons, trafic intense et engins volumineux. • Septembre – octobre : récoltes, nombreux tracteurs et camions, boue possible. • Octobre – mars : sols humides, chemins fragilisés et glissants. • Toute l'année : vigilance envers tous les usagers et respect du code de la route.
Message court (1 phrase)	Prudence et respect : les clés d'une sécurité partagée sur les chemins agricoles
Message long (3–4 lignes)	Sur les chemins agricoles, le respect des règles, une conduite adaptée et la courtoisie entre usagers sont essentiels. Ils permettent d'assurer la sécurité de chacun, notamment des usagers les plus vulnérables. Ils contribuent aussi à préserver les chemins et l'outil de travail indispensable des agriculteurs. Deux cas de figure : chemin réservé F99c ou non. Dans le cas du F99c, c'est un chemin réservé aux utilisateurs suivants : aux véhicules agricoles, piétons, cyclistes, vélo électriques, cavaliers, ... Les voitures, motos et camionnettes non agricoles sont interdites.
Exemples concrets / Bonnes pratiques	Engagement des conducteurs de tracteurs - Adapter la vitesse aux conditions (poussière, visibilité, virages). - Ralentir systématiquement à l'approche de cyclistes ou piétons. - Éviter toute manœuvre obligeant à quitter la bande bétonnée. - Patienter si nécessaire derrière un groupe jusqu'à possibilité de croisement sécurisé. - Limiter boue et projections sur la chaussée.

	Engagement des cyclistes - Prêter attention aux engins agricoles en circulation aux abords des chemins - Se ranger sur le côté et marquer l'arrêt si nécessaire lors d'un croisement avec un tracteur large. - Circuler en file indienne. - Éviter les écouteurs à volume élevé. - Faciliter le passage pour éviter que le tracteur ne doive rouler sur l'accotement (risque d'ornières). Engagement des piétons - Marcher de préférence sur le côté gauche. - Tenir les chiens en laisse. - Être visibles (vêtements clairs en période sombre).
Sources d'inspiration / Références	Séurothèque : Les chemins réservés en milieu agricole (F99c) Grez éTAPlocale (locale de Tous à Pied), les chemins réservés en milieu agricole : usagers et vitesse
Et la Commune dans tout ça ?	• Aménagement de chemin(s) bi-bande béton avec bande centrale engazonnée • Élargissements ponctuels pour croisement sécurisé • Panneaux F99c à chaque entrée • Marquage au sol « 30 km/h » • Aménagement dissuasif aux entrées : écluse à tracteur, barrière, plots, etc. • Picto et/ou panneau pédagogique explicatif (version simplifiée de la charte)
Visuels à disposition ?	 F99c  F101c Exemple de panneau didactique, explicatif

CHARTRE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE

Energie

Intitulé de la thématique	L'énergie
Enjeu / Objectif	- Certains usages énergétiques ont un impact direct sur les voisins (éclairage trop fort, appareils bruyants, recharge mal positionnée). - Les installations évoluent (bornes, éclairages LED, automatismes) et nécessitent un cadre partagé pour éviter les mauvaises surprises. - Des usages non coordonnés peuvent créer des tensions (nuisances lumineuses, bruit, occupation de l'espace). - La sobriété collective ne peut fonctionner que si elle est comprise, expliquée et partagée.
Calendrier	- Automne – hiver : usage accru de l'éclairage extérieur et intérieur. - Toute l'année : utilisation d'équipements électriques, recharge de véhicules, vigilance sur les nuisances. - Périodes de transition énergétique : information et accompagnement lors de nouvelles installations.
Message court (1 phrase)	L'énergie : consommer intelligemment, jour et nuit
Message long (3–4 lignes)	Consommer de l'énergie de manière responsable, c'est préserver l'environnement tout en respectant son voisinage. Éclairages extérieurs excessifs, appareils bruyants ou bornes de recharge mal positionnées peuvent perturber la tranquillité et le repos. En adaptant ses usages et ses installations, chacun participe à un cadre de vie plus harmonieux et durable.
Exemples concrets / Bonnes pratiques	- Limiter l'éclairage extérieur nocturne (minuteries, détecteurs de mouvement, extinction la nuit). - Orienter les luminaires vers le sol afin d'éviter la pollution lumineuse et les nuisances pour les riverains. - Veiller à la conformité et à la sécurité des installations électriques privées. - Éviter l'usage prolongé ou nocturne d'équipements électriques bruyants. - Favoriser les équipements économes en énergie et les bonnes pratiques de sobriété énergétique.
Sources d'inspiration / Références	- Règlement général de police 2025 – Zone de police Meuse-Hesbaye (dispositions relatives aux incivilités, à la tranquillité, à la propreté et à la sécurité publiques)

Et la Commune dans tout ça ?	- Sensibilisation à la sobriété énergétique et à la réduction des nuisances. - Information sur les règles liées à l'éclairage, aux installations et à l'occupation de l'espace public. - Développement et encadrement des infrastructures publiques (éclairage, bornes de recharge). - Accompagnement des citoyens dans la transition énergétique.
Visuels à disposition ?	•

CHARTRE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE

Glanage

Intitulé de la thématique	Glanage
Enjeu / Objectif	Alimentation locale : faciliter l'accès à des produits frais. Lien citoyens-agriculteurs : encourager l'échange et la compréhension mutuelle. Solidarité : lutter contre le gaspillage et aider les plus fragiles.
Calendrier	• Juin – juillet : pois ★, fraises ★ • Août : haricots ★★★, pommes de terre ★★★, oignons ★★, carottes ★★, panais ★★, rutabagas ★, betteraves chioggia ★, cerfeuil tubéreux ★ • Septembre : pommes de terre ★★★, haricots ★★★, oignons ★★, carottes ★★, épinards ★★★, panais ★★, courges ★, pommes ★ • Octobre : épinards ★★★, courges ★, choux de Bruxelles ★ • Novembre : choux de Bruxelles ★ ★ = récolte ponctuelle ★★★ = récolte fréquente
Message court (1 phrase)	Du champ à l'assiette, le glanage encadré ouvre l'accès au local
Message long (3–4 lignes)	Le glanage encadré permet de manger local et de saison tout en luttant contre le gaspillage alimentaire. Il rend l'alimentation locale accessible à tous, en proposant une activité solidaire et porteuse de sens. Récolter soi-même, découvrir l'origine des produits et échanger avec l'agriculteur renforcent la compréhension du métier. C'est aussi un moment convivial pour créer du lien entre citoyens et valoriser les producteurs de la région.
Exemples concrets / Bonnes pratiques	L'organisation du glanage encadré en plusieurs étapes : • Inviter l'agriculteur à participer • Prévenir la commune de l'activité de glanage encadré, qui elle préviendra sa police pour les consignes de circulation • Faire une reconnaissance de la parcelle • Accueil des glaneurs : gestion du parking, présentation de l'activité, les objectifs, les règles, les éventuels risques, des l'information sur les légumes glanés, sur l'agriculteur et ses pratiques

	La parcelle est récoltée L'agriculteur nous informe de la possibilité de glaner sur son champ L'alerte est lancée aux glaneurs Encadrement du glanage Nous pouvons glaner!
Sources d'inspiration / Références	SoCoPro / Le Collège des Producteurs/Manger Demain
Et la Commune dans tout ça ?	• Peut prendre en charge l'organisation du glanage encadré • Avec sa police, assure la sécurité routière • Informe la population qu'il existe des structures : un service de la commune, GAL, ADL, qui organisent du glanage encadré.
Visuels à disposition ?	Échanges avec l'agriculteur. ©GAL Jesuishesbignon.be

CHARTRE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE

Incivilités

Intitulé de la thématique	Les incivilités : le respect au quotidien
Enjeu / Objectif	- Prévenir les conflits et les situations répétitives, en rendant visibles les attentes de chacun. - Clarifier ce qui pose problème au quotidien, pour éviter les incompréhensions et réduire les tensions entre habitants. - Donner un cadre commun et partagé, afin d’harmoniser les comportements dans l’espace public. - Renforcer la qualité de vie collective grâce à une communication qui soutient le respect mutuel.
Calendrier	- Printemps – Été : fréquentation accrue des espaces publics, parcs, rues et événements extérieurs. - Périodes de fêtes et manifestations : rassemblements, consommation d’alcool, occupation de l’espace public. - Rentrée scolaire : sensibilisation des jeunes aux comportements citoyens. - Toute l’année : rappels réguliers sur les règles du vivre ensemble.
Message court (1 phrase)	Le respect des règles, c’est le respect des autres.
Message long (3–4 lignes)	Le bien vivre ensemble repose sur des gestes simples et le respect des règles communes. Dégradations, dépôts de déchets, tapage, comportements agressifs ou irrespectueux nuisent à la tranquillité et à l’image de la commune. En adoptant une attitude responsable dans l’espace public, chacun contribue à un environnement plus serein et accueillant.
Exemples concrets / Bonnes pratiques	- Utiliser les poubelles et cendriers publics et respecter les lieux propres. - Adopter un comportement respectueux envers les autres usagers et les biens publics. - Éviter les dégradations, tags, détériorations ou usages inappropriés du mobilier urbain. - Respecter les règles lors des rassemblements, fêtes ou événements. - Signaler une situation problématique plutôt que d’y répondre par un comportement agressif.
Sources d’inspiration / Références	Règlement général de police– Zone de police Meuse-Hesbaye (dispositions relatives aux incivilités, à la tranquillité, à la propreté et à la sécurité publiques)

Et la Commune dans tout ça ?	- Actions de sensibilisation au respect de l'espace public et du cadre de vie. - Mise à disposition et entretien du mobilier urbain (poubelles, signalisation, espaces publics). - Présence d'agents constatateurs et collaboration avec la zone de police. - Information des citoyens sur les règles et les démarches existantes.
Visuels à disposition ?	

CHARTRE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE

Inondations

Intitulé de la thématique	Inondation et coulées boueuses
Enjeu / Objectif	• Limitier les coulées boueuses : réduire l'érosion des sols et les dégâts. • Réduire les inondations : protéger les habitations et les infrastructures. • Sécurité des personnes : éviter les situations dangereuses lors de pluies intenses. • Préservation du cadre de vie : maintenir des espaces habitables et fonctionnels.
Calendrier	• Automne – hiver : pluies fréquentes → ne pas obstruer fossés et évacuations d'eau. • Printemps : sols fragiles → éviter passages et comportements qui favorisent le ruissellement. • Été (orages) : pluies intenses → rester prudent, ne pas traverser zones inondées. • Toute l'année : gestes responsables → protéger les personnes, les biens et le cadre de vie.
Message court (1 phrase)	Des gestes simples, partagés par tous, permettent de réduire les risques et de protéger la sécurité collective.
Message long (3–4 lignes)	La prévention des coulées boueuses et des inondations concerne l'ensemble des citoyens. Par ses comportements et son attention au quotidien, chacun peut contribuer à réduire ces risques et leurs conséquences.
Exemples concrets / Bonnes pratiques	• Installer des aménagements (haies ou fascines) perpendiculaires à la pente pour ralentir le ruissellement. • Aménager des zones de stockage ou d'orientation des eaux (mares, étangs naturels, fossés, noues). • Favoriser des surfaces perméables autour de l'habitation (graviers, pavés drainants, dalles alvéolées, herbe). • Arrimer et fixer solidement sa citerne afin d'éviter tout déplacement. • Stocker les produits toxiques en hauteur pour réduire les risques de pollution. • Signaler rapidement toute situation à risque (bouche obstruée, accumulation de boue, débordement).

Sources d'inspiration / Références	Ediwall : Guide d'autodiagnostic de mon habitation face aux inondations. Forces, faiblesses et protection de mon habitation CRMA : outil d'autodiagnostic
Et la Commune dans tout ça ?	• Informé et sensibiliser les citoyens sur les bons comportements à adopter en période à risque • Mise à disposition d'outil d'autodiagnostic • Entretien des fossés, avaloirs et cours d'eau dégagés pour faciliter l'écoulement de l'eau. • Réalisation et entretien d'aménagement anti-érosion/ruissellement qui protègent habitations et voiries (noues, bassins d'orage, zones d'expansion des crues, haies). • Préserver et développer les zones perméables et végétalisées dans l'aménagement du territoire • Collaborer avec les agriculteurs et propriétaires fonciers pour une gestion concertée des eaux
Visuel.s à disposition	• /

CHARTRE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE

Les jardins

Intitulé de la thématique	Les jardins : entretenir son extérieur dans le respect du voisinage
Enjeu / Objectif	- Éviter les conflits de voisinage en rappelant l'impact des jardins mal entretenus sur la cohabitation en milieu rural (visibilité, nuisances, débordements). - Clarifier les attentes communes en matière d'entretien pour que chacun sache ce qui est attendu en zone rurale. - Prévenir les problèmes de sécurité routière, notamment quand les haies ou plantations privées empiètent sur la voirie. - Encourager des pratiques qui respectent le caractère rural du territoire et renforcent l'harmonie du paysage. - Renforcer la compréhension mutuelle entre habitants, nouveaux arrivants et agriculteurs sur les usages et spécificités du cadre rural.
Calendrier	- Printemps – été : période de croissance, tonte, taille des haies et entretien régulier des jardins. - Automne : taille, ramassage des feuilles, préparation des extérieurs pour l'hiver. - Toute l'année : respect des horaires, entretien des abords et vigilance quant aux nuisances.
Message court (1 phrase)	Un jardin bien entretenu, c'est aussi une bonne entente entre voisins.
Message long (3–4 lignes)	Entretenir son jardin, sa haie ou ses abords est un geste de respect envers ses voisins et son environnement. Le bruit excessif, les haies non taillées, les branches ou végétaux débordant sur l'espace public peuvent être source de tensions et de dangers. En adoptant des pratiques attentives et responsables, chacun contribue à un cadre de vie harmonieux et agréable.
Exemples concrets / Bonnes pratiques	- Respecter les horaires autorisés pour la tonte, le taille-haie et autres outils bruyants. - Entretenir régulièrement les haies, arbres et plantations afin qu'ils ne débordent pas sur les trottoirs, voiries ou propriétés voisines. - Veiller à la sécurité : branches menaçantes, visibilité aux carrefours, chemins et accès. - Éviter le brûlage de déchets verts lorsqu'il est interdit et privilégier les filières de collecte ou le compostage. - Gérer les déchets de jardin (herbe, feuilles, tailles) de manière responsable. - Faire preuve de dialogue et de courtoisie en cas de désaccord avec un voisin.

Sources d'inspiration / Références	- Règlement général de police 2025 – Zone de police Meuse-Hesbaye (dispositions relatives aux incivilités, à la tranquillité, à la propreté et à la sécurité publiques)
Et la Commune dans tout ça ?	- Information et sensibilisation sur les règles liées à l'entretien des jardins et aux nuisances. - Mise à disposition de services ou informations pratiques (collecte des déchets verts, horaires autorisés). - Médiation et accompagnement en cas de conflits de voisinage. - Application du règlement en collaboration avec la zone de police.
Visuels à disposition ?	•

CHARTRE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE

Boue sur les routes

Intitulé de la thématique	La boue sur les routes
Enjeu / Objectif	- Prévenir les accidents : la boue rend la route glissante ; informer les usagers réduit fortement le risque (freinage, virages, visibilité). - Éviter les tensions : expliquer que la boue est liée aux travaux agricoles saisonniers permet aux riverains de mieux comprendre ces situations. - Renforcer la confiance : communiquer sur les actions de nettoyage rassure et montre l'engagement des agriculteurs. - Encourager une vigilance partagée : rappeler que chacun a un rôle (agriculteurs = nettoyer, usagers = adapter leur conduite). - Anticiper les périodes sensibles : annoncer les chantiers de récolte aide les habitants à adapter leurs trajets ou horaires.
Calendrier	- Automne (Septembre à novembre) : Période critique lors de l'arrachage des pommes de terre et des betteraves, souvent par temps humide. - Février : Transport et épandage de fumier sur les terres avant les semis de printemps. - Ponctuellement : Lors de tout déplacement de bétail ou transport de fumier vers une parcelle.
Message court (1 phrase)	Routes de campagne : restons prudents, la terre peut être glissante lors des récoltes.
Message long (3–4 lignes)	Suite à l'évolution du matériel, les agriculteurs empruntent davantage les routes du village. Lors des récoltes par temps humide (betteraves, pommes de terre), de la boue peut se déposer sur la chaussée. S'il est difficile de nettoyer après chaque passage de tracteur, l'agriculteur doit remettre le chemin en état une fois les travaux terminés.

Exemples concrets / Bonnes pratiques	- Pour les conducteurs : Adapter sa vitesse et redoubler de prudence dès que de la terre est visible sur la route pour éviter les glissades. - Pour les agriculteurs : Signaler le chantier si possible et nettoyer la chaussée une fois l'opération terminée. - Pour tous : Faire preuve de patience face au charroi agricole plus dense et parfois lent durant ces périodes.
Sources d'inspiration / Références	- Article 7.3 du Code de la Route - Règlement communal de police, section parlant des souillures de la chaussée
Et la Commune dans tout ça ?	- Soutenir les agriculteurs en facilitant l'accès à des points d'eau pour le nettoyage du matériel ou de la voirie si nécessaire. - Communiquer via le bulletin communal sur les périodes de forte activité agricole (ensilage, moissons) pour appeler à la vigilance.
Visuels à disposition ?	Proposition : route boueuse en sortie de champs

CHARTRE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE

Pulvérisation et épandage

Intitulé de la thématique	Pulvérisation et épandage (activités agricoles)
Enjeu / Objectif (250 carac.)	- Expliquer que les pulvérisations doivent être réalisées dans des fenêtres météo très limitées, ce qui peut entraîner des passages tôt le matin ou en soirée. - Informer sur les moments-clés où les cultures nécessitent un traitement indispensable (maladies, ravageurs, adventices). - Clarifier que les épandages doivent être réalisés quand les sols sont praticables et au bon moment pour la fertilité, ce qui peut générer des odeurs temporaires. - Mettre en avant les mesures prises pour limiter les nuisances : buses anti-dérive, réglages précis, respect des zones de non-traitement. - Prévenir les tensions en expliquant les contraintes réglementaires et agronomiques auxquelles les agriculteurs doivent se plier.
Calendrier	- Pulvérisations (herbicides, fongicides, insecticides) : Principalement du printemps à l'automne, avec des pics en mars–juin (désherbage et protection des cultures en pleine croissance) et en juillet–août (fongicides et insecticides selon pression maladie/ravageurs). Certaines interventions peuvent aussi avoir lieu en septembre–octobre selon les cultures et la météo. - Épandages d'engrais (organiques et minéraux) : Le printemps est la période la plus propice, car les sols deviennent praticables et les cultures entrent en croissance active (février–mai). Des épandages peuvent également avoir lieu en été après certaines récoltes, ainsi qu'en début d'automne (août–octobre) pour préparer les semis. Des apports limités peuvent avoir lieu en toute fin d'hiver si les sols sont ressuyés.
Message court (1 phrase)	Des soins attentifs et raisonnés pour nos cultures, dans le respect de la santé de tous et de notre environnement.
Message long (3–4 lignes)	Les pulvérisations et les épandages peuvent parfois susciter des tensions. Pour y répondre, il est essentiel de favoriser une meilleure compréhension mutuelle des enjeux et des réalités de chacun. Mieux comprendre les contraintes du travail agricole permet d'identifier ce qui peut concrètement être amélioré ou adapté. Les agriculteurs font généralement leur possible pour limiter les impacts, tout en devant intervenir à certains moments imposés par les cultures et les conditions extérieures. Une attitude de dialogue et de compréhension réciproque est donc indispensable.

Exemples concrets / Bonnes pratiques	Bonnes pratiques côté agriculteurs - Faire attention au timing (éviter weekend et soirée si possible, dépendant des conditions météo) - Communiquer sur leur pratique et quand ils vont pulvériser - Respecter les réglementations en vigueur et raisonner les traitements - Mettre en œuvre des mesures anti-dérives Bonnes pratiques côté riverains - Communiquer de manière cordiale avec les agriculteurs - Faire attention à leur propre utilisation et aux étiquettes
Sources d'inspiration / Références	- Référentiel "Vivre Ensemble" (Wallonie) – communication et usage des produits phytopharmaceutiques - Celagri – fertilisants, bonnes pratiques d'épandage et gestion des nutriments - Protect'eau – périodes autorisées d'épandage, conditions agronomiques et environnementales - Techniques anti-dérive – matériel, réglages, optimisation des pulvérisations - Bonnes pratiques phytosanitaires – interventions raisonnées, respect des zones de non-traitement - Gestion durable des engrais organiques et minéraux – pratiques de fertilisation raisonnée
Et la Commune dans tout ça ?	- Création de commission agricole pour discuter du sujet s'il y a beaucoup de plaintes. Ou en amener le sujet à une commission si elle existe déjà. - Création/Animation d'une commission agriculteurs-citoyens pour en discuter - Potentiel règle communale sur la distance des tas de fumier par rapport aux habitations - Ajout de règle en plus dans les nouveaux permis d'urbanisme
Visuels à disposition ?	/

CHARTRE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE

La vie à la campagne et les odeurs

Intitulé de la thématique	Odeurs liés à l'épandage et la fertilisation
Enjeu / Objectif	- Expliquer que les odeurs d'épandage proviennent de fertilisants organiques naturels, essentiels pour maintenir la fertilité des sols. Faire comprendre que fumier et lisier sont des ressources agricoles valorisées localement, et non des déchets. - Mettre en avant la contribution de ces pratiques à une agriculture circulaire, qui recycle les matières du territoire. - Prévenir les tensions en informant que certaines odeurs sont temporaires et saisonnières, liées aux besoins réels des cultures.
Calendrier	- Fin d'hiver / Printemps (février à avril) : Période majeure d'épandage avant les semis de printemps (maïs, betteraves) pour nourrir la terre qui s'éveille. - Été (juillet-août) : Après la moisson des céréales, épandages sur les chaumes avant l'implantation des cultures intermédiaires. - Automne (septembre-octobre) : Apports organiques avant les semis d'escourgeon ou de froment d'hiver.
Message court (1 phrase)	Le fumier d'aujourd'hui, c'est la récolte de demain : une fertilisation naturelle pour une terre vivante.
Message long (3–4 lignes)	Pour nourrir les cultures sans abuser d'engrais chimiques, l'agriculteur utilise les effluents de son élevage (fumier, lisier). C'est le principe de l'économie circulaire : ce que l'animal produit retourne à la terre. Ces opérations sont très dépendantes de la météo et de la réglementation (dates d'interdiction hivernale) ; elles sont donc souvent massives sur de courtes périodes, ce qui peut générer des odeurs passagères.

Exemples concrets / Bonnes pratiques	- Pour les agriculteurs : Préférer, si possible, les périodes de temps frais ou couvert et éviter les épandages les week-ends ou jours fériés à proximité immédiate des habitations. - Pour les agriculteurs : Incorporer (enfouir) le fumier ou le lisier le plus rapidement possible après l'épandage pour limiter la volatilisation et les odeurs. - Pour les agriculteurs : essayer d'installer à bonne distance les tas de fumier par rapport aux habitations - Pour les citoyens : Comprendre que ces odeurs sont temporaires (quelques jours par an) et qu'elles témoignent d'un cycle agricole sain et local.
Sources d'inspiration / Références	- Le PGDA (Programme de Gestion Durable de l'Azote) en Wallonie, qui fixe les périodes et conditions d'épandage. - Visualisation des règles par Protect'eau - Calendrier Agricole pour la Wallonie (Soon) - Vérifier certains règlements communaux pour la distance minimale des tas de fumier par rapport aux habitations qui est parfois réglementée
Et la Commune dans tout ça ?	- Expliquer via le site web communal le cycle de l'azote et l'importance du fumier pour la structure des sols. - Relayer les périodes d'épandage importantes pour que les citoyens ne soient pas surpris (ex: "C'est le retour du printemps dans nos champs !"). - Rappeler que la présence d'un tas de fumier en bordure de champ est une pratique réglementée et nécessaire pour l'organisation du travail.
Visuels à disposition ?	/

CHARTRE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE

Travail agricole de nuit et le week-end

Intitulé de la thématique	Travail agricole de nuit et le week-end
Enjeu / Objectif	- Expliquer que certains travaux doivent se faire la nuit pour protéger les cultures ou les animaux. - Faire comprendre que ces interventions nocturnes répondent à des contraintes météo ou biologiques, pas à un choix de confort. - Prévenir les tensions en signalant que le bruit nocturne est ponctuel et justifié. - Maintenir la confiance en assurant une communication claire lorsque des interventions de nuit sont prévues.
Calendrier	- Toute l'année : Pour les activités d'élevage (soins, traites, naissances). - Printemps (Mars-Mai) : Lors des périodes de semis et de pulvérisations (recherche de conditions météo optimales tôt le matin ou tard le soir) - Été (Juin-Août) : Pic d'activité pour les foins et les moissons, imposant souvent un travail nocturne pour récolter le grain sec. - Automne (Octobre) : Période intense de l'ensilage du maïs et de l'arrachage des betteraves.
Message court (1 phrase)	La météo n'attend pas : le travail de nuit ou le week-end est parfois le seul moyen de garantir notre nourriture.
Message long (3–4 lignes)	Le métier d'agriculteur ne connaît pas de pause fixe. Qu'il s'agisse de soigner des animaux 7j/7 ou de profiter d'une fenêtre météo courte pour récolter avant la pluie, le travail nocturne et dominical est une nécessité technique et non un choix de confort. Ces horaires permettent aussi une application plus précise des soins aux cultures grâce à une météo plus calme (moins de vent).
Exemples concrets / Bonnes pratiques	- Pour les citoyens : Faire preuve de patience et de courtoisie lors des pics de récolte (moissons, ensilages) qui génèrent du bruit et du charroi. - Pour les citoyens : Éviter de stationner dans les passages étroits ou carrefours pour faciliter le passage des engins encombrants. - Pour les agriculteurs : dans la mesure du possible prévenir s'ils vont faire de gros chantiers ou beaucoup de bruit - Pour les agriculteurs : Dans la mesure du possible, se ranger pour laisser passer les véhicules plus légers

Sources d'inspiration / Références	• Bientôt le Calendrier agricole fait pas le Collège des Producteurs • Le référentiel du vivre ensemble lié à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à usage agricole en Wallonie • L'article 66 de la loi du 16 mars 1971
Et la Commune dans tout ça ?	• Informer les habitants via les canaux communaux lors des grandes périodes de récolte (moissons, betteraves) pour anticiper le charroi nocturne. • Sensibiliser au respect du gabarit des engins agricoles via une signalétique adaptée dans les zones de passage étroites. • Relayer les messages de sécurité routière liés aux angles morts et à la vitesse par temps humide (boue sur la route)
Visuels à disposition ?	Proposition : moissonneuses travaillant de nuit

CHARTRE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE

Trottoirs

Intitulé de la thématique	Les trottoirs, un espace partagé à entretenir ensemble
Enjeu / Objectif	• Sécurité : prévenir chutes et accidents des piétons. • Accessibilité : permettre les déplacements des personnes à mobilité réduite. Encourager la mobilité durable • Qualité de vie : offrir des espaces propres et agréables au quotidien. • Partage des responsabilités : assurer un entretien efficace toute l'année
Calendrier	• Automne – hiver : chute des feuilles, gel, neige et verglas nécessitant une vigilance accrue. • Printemps – été : entretien des abords, végétation et nettoyage. • Toute l'année : maintien de l'accessibilité et de la sécurité des cheminements.
Message court (1 phrase)	Des trottoirs entretenus, des déplacements sécurisés pour tous au quotidien
Message long (3–4 lignes)	Les trottoirs sont des espaces partagés indispensables à la vie quotidienne. Feuilles, neige, végétation envahissante ou obstacles peuvent rapidement devenir dangereux. En entretenant les abords de son habitation et en respectant l'espace public, chacun participe à des déplacements plus sûrs et à un cadre de vie plus agréable pour l'ensemble des usagers.
Exemples concrets / Bonnes pratiques	• Maintenir le trottoir dégagé et en bon état pour éviter les chutes devant son habitation (feuilles, branches, déchets, objets ou véhicules entravant la circulation piétonne). • En période hivernale, assurer le déneigement et le salage du trottoir lorsque cela est requis. • Tailler haies, arbustes et végétation afin qu'ils n'empiètent pas sur le passage. • Signaler à la commune toute situation dangereuse ou dégradation importante.
Sources d'inspiration / Références	• Règlement général de police 2025 – Zone de police Meuse-Hesbaye (dispositions relatives aux incivilités, à la tranquillité, à la propreté et à la sécurité publiques)

Et la Commune dans tout ça ?	• Information des citoyens sur leurs obligations et les bonnes pratiques. • Entretien et réparation des trottoirs et voiries communales. • Organisation des services hivernaux et interventions prioritaires. • Réception et suivi des signalements liés à la sécurité des cheminements.
Visuels à disposition ?	